



**DECISION N°178-2026 –
CONTROLES SUR RESEAUX EAUX USEES A CHAZELLES SUR LYON –
ROUTE DE MONTBRISON**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu du la 15 délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la proposition de la société RESOTEC ci-annexée,

Considérant la nécessité de réaliser des contrôles sur les réseaux d'eaux usées,

Considérant que la proposition financière de RESOTEC sise 70 Chemin des Granges 42 340 VEAUCHE, d'un montant de 18 405,00 € HT soit 22 086,00 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société RESOTEC sise 70 Chemin des Granges 42 340 VEAUCHE, pour un montant total de 18 405,00 € HT soit 22 086,00 € TTC,

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 28/05/2026

Le Président,
Pierre VERICEL